HumAPP

Parlons avenir. Parlons télécoms.

2019

RAPPORT DE LA BRANCHE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

sommaire

6

Panorama de la situation économique

1 - Les données de cadrage 7

2 - Le marche des telecoms par technologies 11

20

L’emploi et la formation professionnelle

1 - Structure de l’emploi dans la branche 21

2 - typologie de la population salariée 24

3 - la formation professionelle 33

introduction

LE MARCHÉ FRANÇAIS DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS est entré depuis 2011 dans une phase de décélération. La chute, brutale au cours de la période 2012-2014, s'est certes adoucie depuis, mais le marché reste en déclin : après un «pic» de -7% en 2013, le recul a progressivement ralenti jusqu'à n'atteindre « que » - 0,4% en 2016.

Toutefois, les revenus de détail ont à nouveau enregistré des baisses sensibles ensuite (- 0,7% en 2017, - 1,1% en 2018) et 2019 pourrait accentuer encore la tendance (-2,0% au premier trimestre en année glissante). Les revenus mobiles avaient été très affectés à l'arrivée de Free sur le marché mais l'hémorragie a été quasiment stoppée au cours des trois dernières années ; les revenus ont même enregistré une (très) légère croissance en 2018 (+0,3%) et poursuivent dans le vert début 2019. Dans le fixe en revanche, l'évolution des revenus du haut débit (en quasi-stabilité en 2018 et qui pourraient même décroître en 2019) ne compense pas la décrue toujours rapide des revenus de la téléphonie commutée (-11,6% en 2018).
Dans le même temps, **l'équipement et l'usage continuent de progresser fortement**. Le nombre d'abonnés au haut et très débit a encore crû de 700 000 en 2018, portant le parc à 29,1 millions en fin d'année tandis que le nombre de clients mobile atteignait 93,8 millions (+4,3 millions en un an). Toutefois, si le trafic téléphonique sur mobile a continué de croître fortement (+3,2% en 2018), le trafic voix total, fixe et mobile confondus, diminue régulièrement depuis deux ans (-2,6% en 2017 et -1,0% en 2018) ; en 2018, le trafic sortant du fixe ne représentait plus que 26% du trafic téléphonique total.

Le volume de SMS/MMS échangés diminue depuis 2016 (-6,7% en 2018) tandis que le trafic de données mobiles poursuit sa croissance à haut rythme : 2018 a toutefois marqué une nette inflexion après la progression record de l'année précédente (+66% contre 119% en 2017).
La pression sur les prix continue d'entraîner les revenus vers le bas.

Dans ce contexte, les opérateurs ont vu leur chiffre d'affaires diminuer en 2018 (-0,3% en cumulé pour les quatre principaux) après deux années de légère reprise.

DANS CE CONTEXTE, LES OPÉRATEURS ONT VU LEUR ***CHIFFRE D'AFFAIRES DIMINUER EN 2018.***

Les marges, en amélioration depuis 2015, restent pour leur part, à des niveaux moyens (33% pour la marge d'EBITDA), et l'effort d'investissement continue de s'intensifier en 2018 (9,1 milliards EUR pour les 4 principaux opérateurs sur le marché national, soit 19,8% de leur chiffre d'affaires en moyenne sur le même périmètre).

Les premiers mois de l'année 2019 confirment que le marché reste sous pression : les revenus des services de détails reculent de 2% (en évolution annuelle) sur les trois premiers mois de l'année selon l'ARCEP, même si les résultats des opérateurs sur le premier semestre traduisent une embellie (+2,7% par rapport aux six premiers mois 2018 pour le chiffre d'affaires cumulé des principaux opérateurs). La marge d'EBITDA progresse également, tant en valeur absolue qu'en valeur relative (+0,3 point sur les six premiers mois de l'année en comparaison annuelle) et le niveau d'investissement reste au plus haut.

Dans le même temps, les parcs clients, mobile et haut débit, ont maintenu une dynamique forte. Le nombre de cartes SIM en circulation atteignait 95,9 millions à fin juin 2019 (données ARCEP), en progression de 2 millions au cours des six premiers mois de l'année.

Le parc d'abonnés haut débit continue de son côté à croître à une moyenne de 170 000 par trimestre en moyenne. Le très haut débit pèse, à fin mars 2019, 32,6% du total, en hausse de plus de 6 points sur un an.

Sur le plan de l'emploi, si l'opérateur historique et ses filiales ont accusé un recul de près de 13% de ses emplois directs en sept ans du fait du départ de fonctionnaires, l'emploi évolue de façon contrastée chez les autres opérateurs. Après une forte baisse dans la première moitié des années 2010, Bouygues Télécom a vu ses effectifs se stabiliser avant de remonter significativement en 2018 (+8,5% en un an) tandis qu'Altice France (ex-SFR) a vu ses effectifs fondre récemment sur fond de profonde rationalisation (-32,6% en 2018). Free continue de recruter mais à un rythme ralenti (+100 salariés en plus en 2018 contre +850 par an en moyenne au cours des trois années précédentes).
Au total, le nombre d'emplois directs dans les Télécoms s'élève à 122 500 (-4,3%) dont 78 268 salariés de droit privé (+2,8%).

panorama de la situation économique

1

DONNÉES DE CADRAGE

A – CHIFFRES CLE ET TENDANCES DU MARCHE

Le marché français des télécommunications compte, à fin 2018, 2 829 opérateurs (chiffres de l'ARCEP mesurant tous les opérateurs qui se sont vus délivrer une autorisation ou une licence), soit 391 de plus qu'à fin 2017, traduisant une dynamique de plus en plus importante au fil des ans.

Alors que l'on s'attendait à un retour en dynamique positive, le marché français des télécommunications a connu au contraire une baisse de plus en plus marquée au cours des toutes dernières années : -0,7% en 2017, -1,1% en 2018 et un début d'année 2019 qui laisse augurer d'un recul proche de 2% pour l'année en cours. Au total, la baisse des revenus de détail a été de 20% en 8 ans (entre 2010 et 2018).

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SECTEUR EN FRANCE

(EUR, en milliards)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (p)
Marché (milliards EUR) :						
Téléphone fixe	4,7	4,2	3,9	3,5	3,1	2,7
Services mobiles	14,3	13,9	13,8	13,6	13,7	13,8
Internet et données	13,4	13,6	13,9	14,2	14,2	14,0
Total	**32,5**	**31,7**	**31,6**	**31,4**	**31,0**	**30,5**
Infrastructure :						
Accès fixes (millions)	36,7	36,8	36,9	36,8	36,8	36,7
Télédensité fixe	55,3%	55,2%	55,0%	54,8%	54,5%	54,2%
Clients mobiles (millions)	71,7	72,1	73,0	74,6	75,6	76,4
Télédensité mobile	107,9%	108,1%	108,9%	111,0%	112,1%	112,8%
Abonnés haut débit (millions)	**26,0**	**26,9**	**27,7**	**28,4**	**29,1**	**29,8**
Télédensité haut débit	39,1%	40,3%	41,3%	42,2%	43,1%	43,9%

Source : IDATE - (p) prévisions

En effet, les revenus de la téléphonie fixe continuent de baisser fortement, à un niveau que la croissance des revenus du haut débit fixe ne permet pas de compenser ; depuis 2011, les revenus totaux des services du fixe ont reculé de 2,3 milliards EUR, soit une perte de près de 12% en sept ans. Cette pression s'opère toutefois dans un marché qui reste dynamique en volume. Le nombre d'accès, tant fixe haut débit que mobile, ne cesse de progresser, avec, pour le premier, à nouveau 700 000 nouveaux abonnés en 2018 et, pour le second, un peu plus de 1 million de cartes SIM supplémentaires (hors M2M) en circulation. Le trafic suit : la consommation de données sur mobile en particulier a encore augmenté de 66% l'an passé et a été multiplié par… 25 en cinq ans !

Le chiffre d'affaires cumulé des 4 principaux opérateurs de télécommunications actifs en France a de son côté diminué de 0,7% en 2018. Les situations sont toutefois variées avec deux opérateurs en recul et deux encore en progression (Orange et Bouygues Telecom).

Le nombre de lignes téléphoniques classiques (analogiques/numériques) poursuit sa chute en 2018, avec une diminution de 12% (soit 1,3 million de lignes en moins en 1 an).

Au 31 mars 2019, avec 8,7 millions de lignes RTC encore en activité, le parc est tombé à tout juste un quart de son plus haut niveau historique (34,4 millions début 2000).

En valeur, le marché total de la téléphonie fixe a connu l'an passé une chute de même ampleur que le trafic (-11,6%). Au total, les revenus dans ce segment ont perdu plus de 70% en dix ans.

Le nombre de clients mobile a progressé de 1 million en 2018 (+1,4%), soit un parc total (hors cartes M2M) de 75,6 millions à fin d'année. Le taux de pénétration atteint 112,8%.

Le parc M2M progresse de son côté à 18,2 millions de cartes à fin 2018, soit 3.3 millions de cartes supplémentaires en un an. Leur rythme de progression a fortement augmenté au cours de la dernière période ; elles comptent désormais pour près de 20% du total mais l'ARPU associé est très faible. Selon le CREDOC[1], le taux d'équipement des Français en mobile s'est stabilisé en 2018, à 94%, tandis que l'équipement en smartphone gagne deux points et passe à 75%. Dans la tranche des «18-24 ans», c'est la quasi-totalité de la population qui est équipée d'un mobile, dont 98% d'un smartphone. Chez les «70 ans et plus», tranche la moins équipée, le smartphone gagne aussi du terrain, avec un taux d'équipement qui progresse à 35%.

Malgré la croissance et l'évolution qualitative du parc mobile français, les revenus des services mobiles n'ont quasiment pas progressé en 2018 (+0,3%), du fait notamment de la baisse des revenus des services à valeur ajoutée. Sans doute les accès Internet mobile limitent-ils de plus en plus le recours à ces services spécialisés.

Les usages du mobile ont quant à eux évolué de manière contrastée. Le trafic voix a augmenté de 3,2% en un an et le volume moyen par client de 1,4%, à 188,5 minutes par mois en 2018, en légère reprise par rapport à 2017 (mais toujours très en retrait de la dynamique de la période 2012-2016). Le trafic de SMS/MMS a continué de diminuer (-6,7% en 2018), confirmant le retournement observé dès 2017 ; en deux ans, le volume de messages courts échangés est retombé au-dessous du niveau qu'il avait en 2012. Le trafic moyen par carte SIM est de 196 messages par mois. Le recul est dû en grande partie à l'usage de plus en plus répandu de la messagerie instantanée sur mobile et, plus largement, de l'usage des réseaux data pour lequel le trafic continue d'augmenter fortement, même si l'on observe un ralentissement mécanique avec une croissance de « seulement » 66% en 2018 : au total depuis 2010, le trafic mobile émis sur les réseaux mobiles au départ de la France a été multiplié par plus de 120.

PARTS DES OPÉRATEURS SUR LE MARCHÉ MOBILE FRANÇAIS À FIN 2018

(en % du nombre de clients, sur un total de 93,9 millions, y compris M2M)

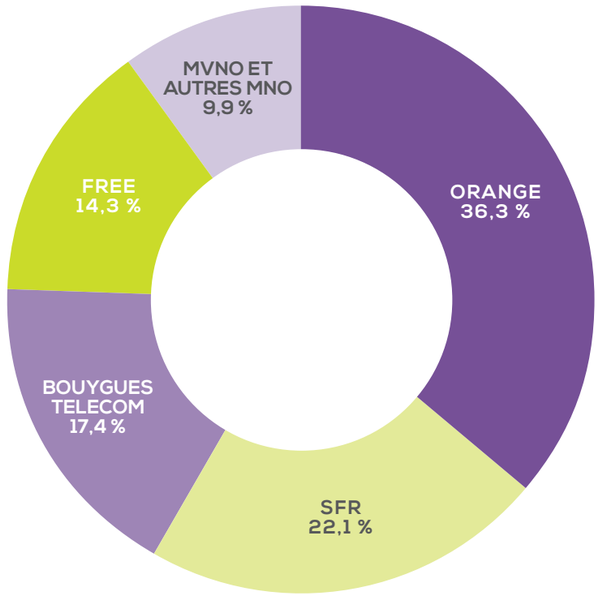

Nota : les cartes SIM des licences de marque sont comptabilisées au sein des parcs des opérateurs hôtes

Source : IDATE, d'après données ARCEP et opérateurs

Plus de 3 foyers français sur 4 connectés au haut débit

A fin 2018, le parc d'abonnés haut débit fixe en France était de 29,1 millions, en progression de 700 000 sur la dernière année (+2,5%). Avec plus de 77% des foyers français connectés à Internet à leur domicile (en quasi-intégralité via des accès haut débit) selon la Commission Européenne[2], la France se situerait désormais au 11ème rang au sein de l'Union européenne, sensiblement au-dessus de la moyenne communautaire (70%). Les accès ADSL représentent toujours la majorité du parc haut débit en France, avec 19,6 millions, soit 67,2% du parc total au 31 décembre 2018 : leur poids diminue toutefois régulièrement, au profit essentiellement des accès à très haut débit. Le nombre d'accès THD, atteignait précisément à la même date 8,964 millions, en augmentation à nouveau de près de 29% sur un an (+2 millions).

Le succès des offres multiplay se traduit par un parc très conséquent d'abonnés à l'IPTV : l'ARCEP en dénombrait 20,7 millions à fin 2018 (en progression de 2,7% sur un an). La généralisation du triple et du quadruple play, dans un contexte de concurrence largement favorisée par le dégroupage, ont contribué à l'essor des bases d'abonnés. À fin 2018, le marché français comptait 11,2 millions de lignes dégroupées, dont 10,8 millions en dégroupage total : le recul du volume de lignes dégroupées depuis trois ans ne tient qu'au basculement progressif du parc vers des connexions à très haut débit et donc, au recul lui-même élevé du parc de lignes ADSL : le pourcentage de ce parc faisant l'objet de dégroupage ne cesse en revanche d'augmenter (55,8% à fin 2015, 57,1% à fin 2018).

[1] « Baromètre du numérique – édition 2018», rapport réalisé pour l'ARCEP, le CGE (Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies) et la Mission Société Numérique

[2] Enquête réalisée en avril 2017 et résultats publiés dans l'Eurobaromètre Spécial 462

B - L'ECONOMIE DES OPERATEURS

Le chiffre d'affaires des principaux opérateurs actifs en France, après avoir progressé jusqu'en 2009 et stagné en 2010, a connu au cours des 5 années suivantes un recul, plus particulièrement marqué en 2013 (-4,9%). Après deux années de timide reprise (+0,7% pour le chiffre d'affaires agrégé des 4 opérateurs en 2016 puis +0,9% en 2017), 2018 a marqué une nouvelle baisse, à -0,7%.

Leur marge d'EBITDA (EBITDA/chiffre d'affaires) s'établit en 2018 à 33,1% en moyenne pondérée, soit un niveau très proche de l'année précédente.
Dans un contexte toujours tendu mais de fort investissement, le free Cash-Flow (EBITDA - CapEx) se détériore à 6,1 milliards d'euros en cumulé pour les 4 opérateurs. Il est en 2018 à un plus bas historique depuis le milieu des années 2000.

C - LES INVESTISSEMENTS

Si l'année 2011 avait marqué un point haut dans l'investissement des opérateurs en France, avant de reculer régulièrement les trois années suivantes, la reprise à partir de 2015 l'a fait bondir à des niveaux inégalés dans l'histoire des télécommunications : au point d'approcher les 10 milliards EUR l'an dernier. Selon les chiffres de l'ARCEP, l'investissement dans les réseaux de télécommunications en France en 2018 aurait en effet atteint 9,8 milliards EUR, en augmentation de 2,4% sur un an et de 39% depuis 2014.

Les investissements cumulés des 4 principaux opérateurs ont atteint, en 2018, les 9 milliards EUR, soit 93% du total mesuré par l'ARCEP. Ces mêmes quatre opérateurs ont investi un total de près de 100 milliards EUR dans les réseaux au cours des 15 dernières années.

2

LE MARCHE DES TELECOMS PAR TECHNOLOGIES

A – LES TÉLÉCOMMUNICATIONS FILAIRES

1. RTC/VoIP

Les revenus de la téléphonie fixe continuent de baisser

Le marché de la téléphonie fixe poursuit son déclin. Amorcé depuis plus de dix ans, le recul s'est même accentué en 2018 pour atteindre -12%, faisant tomber le revenu du segment à 3.1 milliards EUR, soit seulement 38% de sa valeur de 2010, ce qui souligne l'accélération de cette baisse sur les dernières années.

Progression du nombre d'abonnements au service téléphonique grâce à la VoIP

Le nombre d'abonnements au service téléphonique sur ligne fixe continue sa lente érosion, se situant légèrement au-dessus de 38 millions en 2018. La baisse de la part du parc RTC s'explique toujours par les conditions plus avantageuses apportées par les offres de téléphonie sur large bande, intégrées aux forfaits multiplay des opérateurs et la possibilité offerte par le dégroupage.

Substitution de la voix fixe vers la voix mobile

Depuis 2012, la voix mobile a supplanté la voix fixe. Par ailleurs, l'accélération de la baisse du trafic voix fixe constatée depuis 2014 se poursuit malgré une baisse du prix moyen de la minute de voix fixe commutée. Le trafic voix mobile représente désormais environ 75% du trafic voix total, avec plus de 170 milliards de minutes en 2018.

ÉVOLUTION DES COMMUNICATIONS VOIX (2012-2018)
(milliards de minutes)

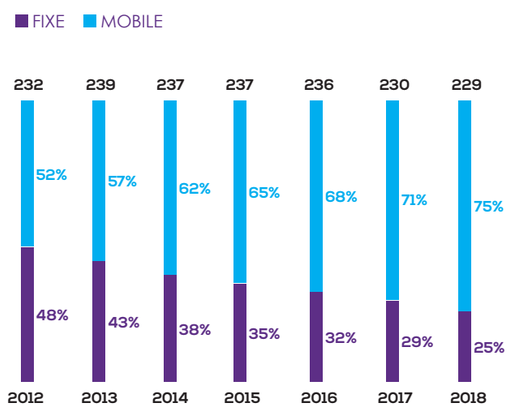

Source : ARCEP

Perspectives à court terme

La proportion de la voix fixe devrait continuer de décliner au profit de la voix sur mobile et le parc d'accès RTC se réduire inexorablement.

2. Le Haut et le Très Haut Débit

Près de 29,1 millions d'abonnés Haut et Très Haut Débit

Fin 2018, la France comptait près de 29,1 millions d'abonnés Haut et Très Haut Débit, en augmentation de 2,5 % par rapport à l'année précédente.
Les accès Haut Débit représentent la majeure partie du marché Haut et Très Haut Débit avec 20,1 millions d'abonnés (dont 19,6 millions d'abonnés ADSL) mais leur nombre continue de baisser, par transfert vers le Très Haut Débit. Au 31 décembre 2018, l'ARCEP mesurait que 17,7 millions de locaux étaient éligibles à une connexion Très Haut Débit, soit une couverture d'environ 60% des foyers, en augmentation de plus de 6 points par rapport à 2016.

L'ADSL

Technologie d'accès toujours privilégiée pour l'accès Internet à Haut Débit en France

Selon l'ARCEP, **19,6 millions de foyers** étaient abonnés à un service en technologie DSL à fin 2018. Cette technologie d'accès remporte donc toujours autant de succès auprès des Français puisqu'elle représente 97% des accès Haut Débit et 67,2% de l'ensemble Haut et Très Haut Débit.

Toutefois, le DSL connaît une légère baisse depuis quelques années, se trouvant en concurrence directe avec les technologies d'accès Très Haut Débit là où elles sont déployées et les technologies sans fil telles que le satellite ou le LTE. La phase de déclin de l'ADSL devrait s'accélérer à la faveur des progrès réalisés par les autres technologies d'accès.

Un marché toujours concentré, à 4 acteurs dominants

Orange est le leader du marché Haut et Très Haut Débit de détail avec une part de marché de plus de 40% à fin 2018. Dans une moindre mesure, Free et Altice France (ex-SFR) sont également bien positionnés avec des parts de marché de 22,1% et 20,6% respectivement à fin 2018.
Bouygues Telecom, présent seulement depuis 2008 sur ce marché, compte maintenant pour 12,6% du parc.

RÉPARTITION DES ABONNÉS HAUT ET TRÈS HAUT DÉBIT PAR FAI À FIN 2018

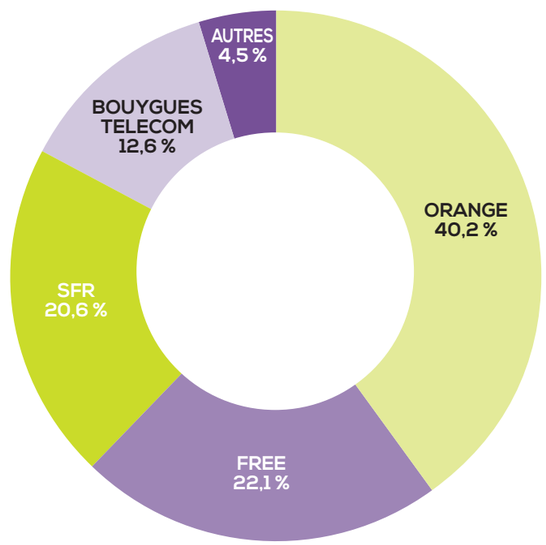

Source : IDATE

LE CABLE

Altice est aujourd'hui l'acteur majeur du marché du câble avec la quasi-totalité des prises câblées sur le territoire national. A ses côtés, quelques petites compagnies fournissent également localement leurs services sur leur propre réseau câblé. Leur domaine d'activité est davantage tourné vers le secteur de l'énergie.

A fin 2018, la France comptait encore près de **2 millions d'abonnés câble** Haut et Très Haut Débit, soit près de 7% de l'ensemble des connexions Haut et Très Haut Débit (3 millions d'abonnés représentant 10% des connexions en fin 2017). Les évolutions technologiques sur le câble permettent aux câblo-opérateurs de proposer des services quasi-équivalents à ceux proposés via un réseau de type FTTH.

LA FIBRE OPTIQUE : FTTX

Le FTTx (Fiber to the x) est une technologie d'accès Très Haut Débit basée sur le déploiement de fibre optique. Avec le FTTH (Fiber to the Home), l'architecture fibre est déployée jusqu'à l'habitation, avec le FTTB (Fiber to the Building), elle est déployée jusqu'au pied de l'immeuble.
La France est largement dominée par les déploiements FTTH/B. Fin 2018, on recense ainsi 13,9 millions de foyers raccordables en FTTH/B pour 4,8 millions d'abonnés, soit 16,5% du parc total Haut et Très Haut Débit.

En tenant compte de tous les types d'architecture THD, le FTTx représente 30,8% du parc Haut et Très Haut Débit. En 2016 sur ce marché, Orange a détrôné SFR. La tendance s'est confirmée en 2017 et 2018, avec une part de marché d'Orange de 48%, contre 29% pour SFR qui a perdu de nouveau trois points sur l'année, après une perte de trois points en 2017 et sept points l'année précédente. Free devance désormais d'un point Bouygues Telecom, qui utilise principalement le réseau de SFR.

RÉPARTITION DES ABONNÉS THD PAR OPÉRATEUR EN FRANCE À FIN 2018

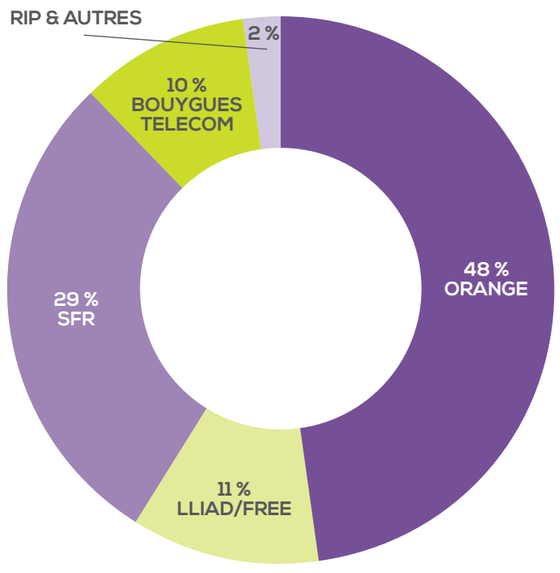

Source : IDATE

En 2019, le marché du très haut débit devrait continuer à progresser, notamment en dehors des zones les plus denses. A l'horizon 2023, l'IDATE estime que le marché français du FTTx dans son ensemble (FTTH/B, VDSL2, FTTLA…) pourrait atteindre les 18,3 millions d'abonnés soit près de 4 fois le nombre d'abonnés à la fin 2017.

B – LES TECHNOLOGIES FIXES SANS FIL

1. Le WiMAX : des réseaux qui ont pris du retard

WiMAX (Worldwide Interoperability for Microwave Access) désigne un standard de communication sans fil surtout utilisé comme mode de transmission et d'accès à Internet Haut Débit couvrant une zone géographique étendue. L'ARCEP a dénoncé en 2012 le non-respect des obligations de déploiement de réseaux en région par les trois opérateurs (SHD, Bolloré Télécom et Altitude Wireless) exploitant la technologie WiMAX en métropole mais ne les a pas condamnés financièrement. En contrepartie, les trois opérateurs se sont engagés à procéder à des déploiements ou à poursuivre leurs efforts de mise à disposition des fréquences WiMAX en direction de collectivités. Par rapport à d'autres technologies sans fil comme le satellite et les réseaux mobiles en particulier, les tarifs des offres WiMAX restent peu compétitifs (à hauteur de 40 € mensuels pour des débits descendants maximum de 20 Mbps). L'IDATE estime que le marché du WiMAX en France est de l'ordre de **10 000 à 30 000 abonnés**.

2. Le satellite

La technologie satellite est un mode de transmission de données non terrestre permettant d'assurer une large couverture du territoire. Elle est aujourd'hui principalement utilisée dans les zones blanches ou les zones où les débits limités des technologies basées sur la paire de cuivre ne permettent pas encore de monter suffisamment en débit.
Le satellite fait partie des solutions préconisées par la Cour des Comptes pour la couverture rapide des zones blanches Internet fixe en France.
L'internet par satellite propose des offres grand public à des prix et des débits comparables aux offres des opérateurs de réseaux terrestres.
L'Agence du Numérique estime à 2 millions au moins le nombre de locaux qui ne seront pas éligibles à 8 Mbit/s en 2020. Recourir au satellite est donc indispensable pour répondre aux objectifs de l'Etat : 8 Mbit/s pour tous en 2020 et 30Mbit/s pour tous en 2022.
La société Eutelsat apporte une réponse à cet enjeu à travers la commande de capacités satellitaires, faisant du satellite un acteur à part entière de la lutte contre la fracture numérique. Eutelsat lancera prochainement le satellite KONNECT, qui augmentera considérablement la capacité que l'entreprise pourra proposer à ses clients et doublera la capacité internet par satellite offerte sur la France.
Eutelsat a également commandé la construction d'un satellite de très haute capacité KONNECT VHTS. Cette commande, annoncée en avril 2018, est destinée à accompagner le développement de ses activités dans les secteurs du très haut débit fixe par satellite et de la connectivité en vol en Europe. Avec une mise en service prévue en 2021, le satellite sera doté d'une capacité de 500 Gbps. Des accords de distribution sont par ailleurs scellés avec Orange (marché du très haut débit fixe dans les pays européens) et Thales (services aux gouvernements).
Plus largement, le satellite est une réponse appropriée à l'exigence de couverture universelle de nombreux services numériques (Internet des objets, véhicules connectés, WiFi dans les avions, etc).
En 2018, 90% de la surface du globe restait non connectée. Aussi, les architectures hybrides, combinant satellite et terrestre, seront la clé d'un réseau pensé pour couvrir intégralement des territoires et plus seulement des zones habitées.

3. Services de diffusion hertzienne terrestres

Le marché de la télédiffusion en France est dominé par TDF, diffuseur et opérateur de sites d'antennes, qui gère aujourd'hui 18 200 sites. En termes d'infrastructures de diffusion, TDF contrôle plus de 80% des sites depuis sa mise en concurrence.
Début 2017, TDF a annoncé se lancer dans les opérations de déploiement de réseaux fibre au travers des Réseaux d'Initiative Publique.

Quatre territoires ont sélectionné TDF pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation du réseau fibre optique dans les zones peu denses de cinq départements : le Val-d'Oise, les Yvelines, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher.

C – LES TECHNOLOGIES CELLULAIRES

Une pénétration des cartes SIM soutenue par la croissance des cartes M2M

Le nombre de cartes SIM en service continue sa progression en 2018. Cette dernière s'explique par plusieurs facteurs, et en particulier l'adoption croissante du smartphone au détriment du téléphone initial, et la croissance de la population dite «éligible», c'est-à-dire en mesure d'avoir un smartphone et une offre (l'âge moyen d'accès au téléphone est de plus en plus bas, soit 10 ans en moyenne en 2017 contre 14 ans en moyenne en 2012), et une très légère croissance de la population (le taux de natalité baisse depuis 2010 mais reste supérieur au taux de mortalité).

L'IDATE prévoit toutefois un ralentissement de la croissance du nombre de cartes SIM, hors M2M (Machine to Machine), d'ici 5 ans, en raison notamment d'un âge d'accès au téléphone qui atteint ses limites, d'une saturation du taux d'équipement de la population (75% équipée d'un smartphone en 2018 avec une croissance annuelle de 4% en 2018, avec un pic attendu en 2020), et d'un parc entreprises qui n'évolue pas beaucoup plus rapidement que le parc Grand Public (GP).
Ainsi l'IDATE évalue le parc de cartes SIM (hors M2M) à 79,4 millions en 2023.

EVOLUTION DU TAUX D'ÉQUIPEMENT MOBILE SUR LA POPULATION ÉLIGIBLE* EN FRANCE, GP ET ENTREPRISES
(Milliers)

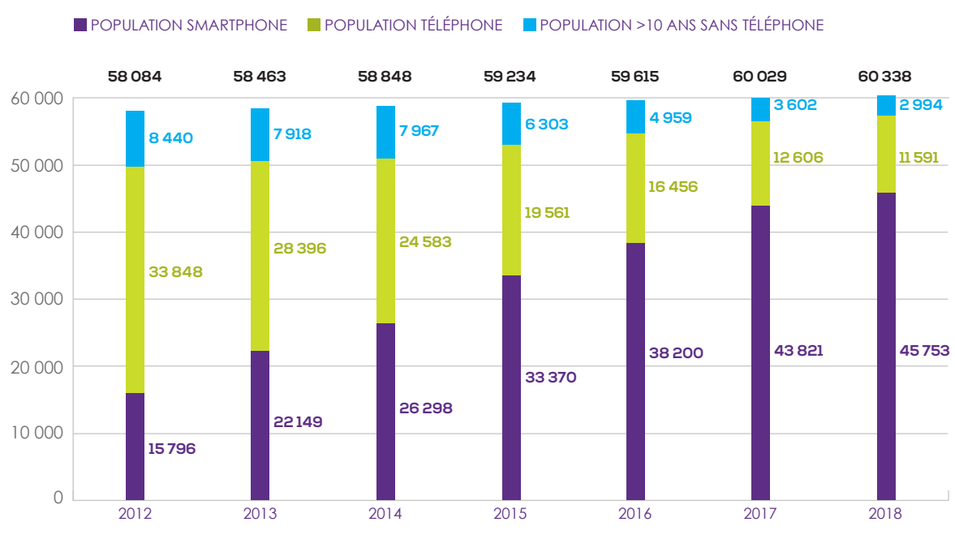

*Eligible : en âge d'avoir un téléphone, Référence = moyenne 10 ans en 2017
Source : IDATE, d'après ARCEP, CREDOC, Insee, Presse pour l'âge moyen d'accès au téléphone

Le parc M2M est toujours en forte croissance en 2018 avec 3,3 millions de nouvelles cartes SIM par rapport à l'année précédente. Cette croissance semble valider un vrai déploiement du M2M dans les entreprises et devrait être exponentielle. L'IDATE évalue le parc de SIM M2M à 50,8 millions d'ici 2023.

L'évolution des revenus des services mobiles reste mitigée

L'évolution des revenus des services mobiles reste mitigée même si elle montre un premier signe d'amélioration depuis l'arrivée de Free sur le marché et marque pour la première fois un timide retour à la croissance avec + 0,3%.

En termes de parts de marché, le dernier entrant, Free Mobile, voit pour la première année sa part de marché baisser, à 14,3% (-1 point par rapport à fin 2017). Cette situation s'explique d'une part par une reprise de la croissance d'abonnés mobile pour SFR, d'autre part par une meilleure performance pour Bouygues Telecom sur l'année et qui passe de 16,1% de part de marché à fin 2017, à 17,4% à fin 2018.

Derrière ces chiffres, tous les parcs à l'exception de celui de Free Mobile sont en croissance, y compris SFR pour la deuxième fois depuis 2013 puisque, malgré une part de marché en léger déclin, l'opérateur gagne environ 500 000 clients dans l'année dans un contexte d'investissement soutenu dans l'extension de son réseau 4G.

Fin 2018, 79% des abonnés mobile disposaient à minima d'un téléphone leur permettant d'accéder à un service 3G, soit une augmentation de 3 points par rapport à 2017. Par ailleurs, les chiffres de l'ARCEP montrent l'équipement rapide des abonnés en terminaux 4G, puisque fin 2018, le parc de clients 4G actifs atteignait près de 47,7 millions, soit 63% du parc total (hors M2M) et 6 millions de cartes actives supplémentaires sur l'année.
En 2018, la baisse du parc 2G continue, la technologie restant principalement soutenue par le M2M.

ABONNÉS ACTIFS 3G ET 4G EN FRANCE
(Milliers de cartes SIM, hors M2M)

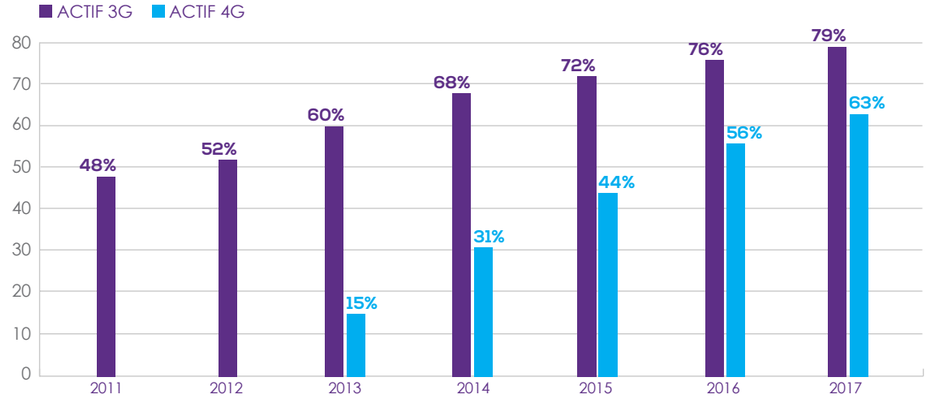

Source : Arcep

Note : une carte active 4G est également comptabilisée en tant que carte active 3G (car peu vraisemblable qu'elle ne communique qu'en 4G sur les trois derniers mois)

1. La deuxième génération : 2G / 2.5G

Si les couverture 3G et 4G continuent de progresser, la couverture 2G n'en reste pas moins toujours la plus importante et la 2G reste encore dans certains villages reculés l'unique moyen d'accéder aux services de téléphonie mobile. Cependant, cette couverture a peu évolué entre fin 2013 et juillet 2018. Cette faible évolution s'explique par un taux de couverture déjà élevé et un effort d'investissement sur le déploiement de la couverture 3G-4G.
La 2G est une technologie mature qui est entrée en phase de déclin sur le marché français en 2011. Son rôle diminue progressivement sur le marché, sans qu'il doive toutefois y avoir un démantèlement précipité des réseaux 2G.

2. La troisième génération : 3G / 3G+

La progression continue du parc 3G qui atteint, fin 2018, 79% du total (hors M2M), en augmentation de 3 points par rapport à 2017, illustre la progression de la couverture du territoire.
Globalement, la couverture en matière de 3G est bonne, avec **quatre opérateurs couvrant 99% de la population et plus de 80% du territoire**. A noter que le taux de couverture 3G affiché par Free inclut l'accord d'itinérance passé avec Orange.
La progression de la couverture en 3G se fait aujourd'hui principalement par le biais de la couverture des zones blanches. A moyen terme, la 4G devrait supplanter la couverture 3G, grâce aux efforts d'investissement et de déploiements mais aussi par le biais de l'utilisation de bandes de fréquences plus basses des 1er et 2nd dividendes numériques (800 et 700 MHz) plus favorables à la propagation et donc à la couverture.
Le réseau de la 3G devient donc au fur et à mesure davantage un réseau de backup pour les abonnés 4G en panne de couverture qu'un réseau réellement dédié à des utilisateurs 3G.

3. La 4G

La 4G est désormais bien ancrée dans le marché grand public et progresse rapidement d'une année sur l'autre. Le parc de cartes actives 4G a plus que quadruplé entre 2014 et 2018, **atteignant 47,7 millions d'utilisateurs**. Cette évolution ne s'est pas traduite directement par un niveau d'ARPU plus élevé pour les opérateurs, ceux-ci n'ayant pas réussi à mettre en place une tarification spécifique pour accéder à la 4G. Elle a néanmoins renforcé la valeur usuelle de la connectivité cellulaire en la rendant indispensable pour un certain nombre de nouveaux usages autrefois impossibles en 2G ou 3G. Alors que les forfaits actuels donnent accès à des volumes de données conséquents à un tarif très abordable, l'enjeu pour les opérateurs consiste à développer et distribuer de nouveaux services (banque et paiement, streaming, itinérance internationale) à même de faire évoluer les utilisateurs vers des forfaits plus élevés.
La couverture 4G est encore en retrait par rapport aux générations précédentes, mais les différences entre opérateurs que l'on pouvait encore observer en 2015 s'estompent rapidement.
La couverture du territoire en 4G varie donc désormais de 71% à 86% entre les quatre opérateurs.
Quant à la couverture de la population en 4G, elle est désormais comprise entre 93% pour Free et 99% pour les trois autres opérateurs.

TAUX DE COUVERTURE 4G DU TERRITOIRE – JUILLET 2015 / MARS 2019

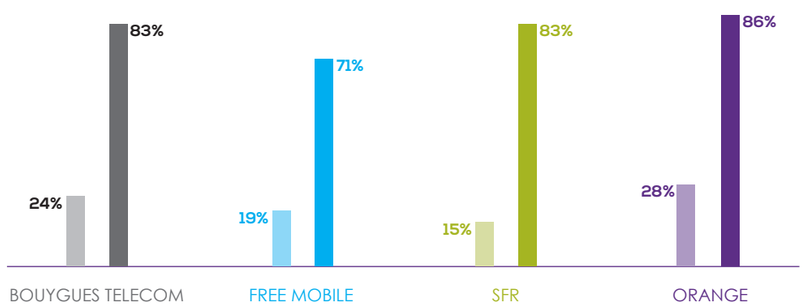

Source : Arcep

Perspectives à court terme
La croissance de l'adoption de la 4G va se poursuivre dans les années à venir, soutenue par une forte demande pour des services d'accès Internet mobile à Très Haut Débit. Les dernières évolutions de la 4G devraient permettre une forte montée en débit. Ces évolutions concrètes permettront d'accompagner les opérateurs vers le lancement de leurs réseaux 5G.
La 5G en effet, bien qu'apportant théoriquement plus de flexibilité pour les opérateurs et la possibilité d'utiliser encore plus de spectre, s'appuie sur un certain nombre d'innovations technologiques déjà introduites dans les dernières évolutions du standard 4G et qui ne commencent à être déployées dans les réseaux que maintenant.
L'avènement de ces innovations technologiques devrait notamment permettre de commencer une transition vers le tout IP pour le M2M, encore massivement dépendant des réseaux 2G, seule technologie abordable jusqu'à maintenant pour ce type d'usage. A plus long terme, l'enjeu pour les opérateurs sera leur capacité à accueillir de nouveaux utilisateurs et modèles économiques, ce à quoi la 5G peut contribuer.

l'emploi et la formation professionnelle dans la branche

L'emploi salarié de droit privé dans la branche continue de progresser légèrement notamment du fait des déploiements FTTH et/ou du déploiement des réseaux dans le mobile.
Ainsi, globalement, après une progression de 5% en 2017, l'emploi salarié de droit privé dans la branche progresse à nouveau de près de 3% en 2018 atteignant 78 268 salariés.

1

STRUCTURE DE L'EMPLOI DANS LA BRANCHE

A l'exception des entreprises de moins de 10 salariés, les entreprises de la branche sont majoritairement implantées en Ile-de-France et l'essentiel des salariés relève de très grandes entreprises : 66% des effectifs de la branche sont employés au sein des trois plus grandes entreprises de la branche et près de 80% dans les 11 entreprises les plus importantes.

Le nombre d'entreprises de Télécoms petites et moyennes employant entre 10 et 200 salariés adhérentes de l'OPCA désigné par la branche est en progression par rapport à l'année précédente (230 contre 208).

Il en va de même des entreprises employant entre 200 et 500 salariés (17 contre 11). Cette progression est essentiellement liée aux entreprises de 10 à 49 salariés dont le nombre a augmenté de plus de 13% depuis un an, ainsi qu'aux réorganisations juridiques menées par un opérateur.

Corollaire de l'augmentation du nombre d'entreprises de moins de 500 salariés, le nombre total de salariés employés par ces entreprises est en progression de près de 23%. En revanche, sur la totalité des entreprises de 500 salariés et plus, on observe une quasi-stabilité de l'emploi liée à l'effet "vases communicants" induit par ces évolutions de périmètre.

LES ENTREPRISES SE RÉPARTISSENT DE LA FAÇON SUIVANTE

(source OPCALIA Télécoms / collecte au 31/12/18) :

171 entreprises	entre 10 et 49	salariés employant	3 782 salariés
59 entreprises	entre 50 et 199	salariés employant	5 515 salariés
17 entreprises	entre 200 et 499	salariés employant	5 725 salariés
9 entreprises	entre 500 et 1 999	salariés employant	9 984 salariés
3 entreprises	de plus de 2 000	salariés employant	51 695 salariés

Sur ce total de 259 entreprises de plus de 10 salariés occupant 76 701 salariés, OPCALIA Télécoms dénombre également 508 TPE adhérentes de moins de 10 salariés employant 1 567 salariés.

AU TOTAL, LA BRANCHE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS EMPLOIE
78 268 SALARIÉS DE DROIT PRIVÉ

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES

Source : Opcalia Télécoms

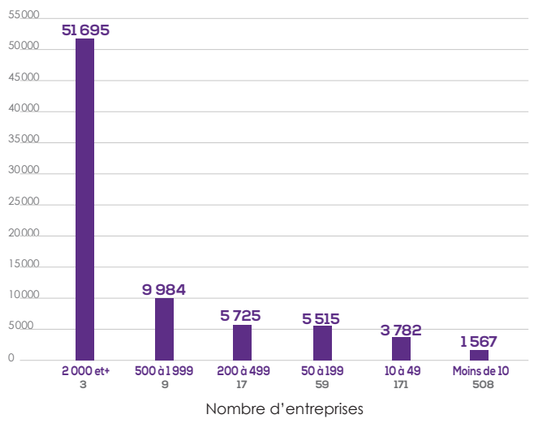

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE DROIT PRIVÉ (ENTREPRISES >10 SALARIÉS)

Source : Opcalia Télécoms

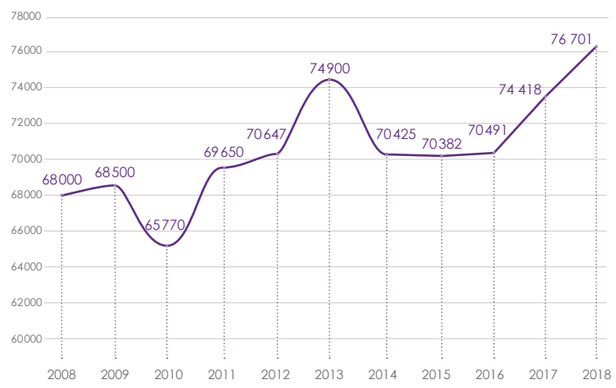

La répartition des salariés, employés dans les trois grandes familles de métiers de la branche, continue d'évoluer légèrement au profit du domaine « technique ».

- **Le domaine « technique »**, y compris les métiers du contenu, de l'innovation et de la prospective, représente aujourd'hui 43% des effectifs (versus 42% en 2018). 21 % des emplois sont occupés par des femmes et 79 % par des hommes.

- **Le domaine « commercial »**, c'est-à-dire relations clients, vente et marketing, emploie un peu moins de la moitié des salariés (43% comme en 2018). Les genres y sont relativement équilibrés.

- **Les métiers transverses dits de « support »** (RH, comptabilité, finances, …) sont en léger recul regroupant 14% des effectifs, contre 15% en 2018. Les femmes y sont prépondérantes (64%) et occupent majoritairement des fonctions cadres.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINE ET PAR GENRE

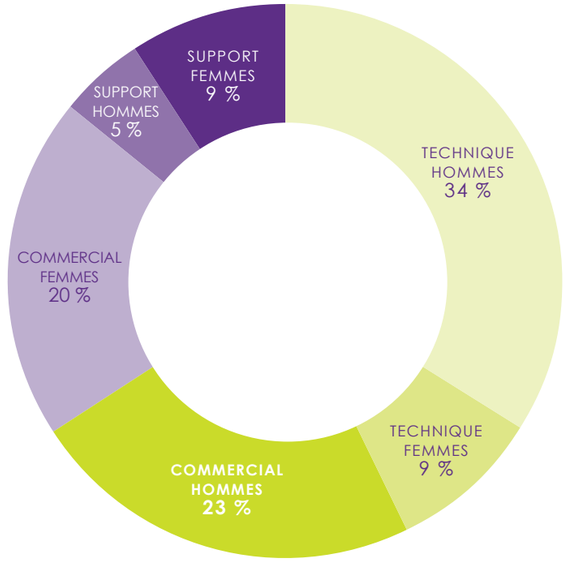

Source : HUMAPP

Lorsque l'on analyse la répartition des métiers, au sein de ces domaines, à la lumière de l'enquête annuelle de l'Observatoire des Métiers de la branche, on constate qu'au sein du domaine technique, les métiers du réseau restent les métiers prédominants avec 28% des effectifs salariés de la branche (contre 27% l'an dernier). Au sein du domaine commercial, ce sont les métiers de la relation client et de la vente Grand Public qui emploient encore la majorité des effectifs salariés (27% contre 29% l'an dernier) même si leur poids diminue au profit des métiers de la vente Entreprise (12% contre 11%l'an dernier) .

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR MÉTIERS

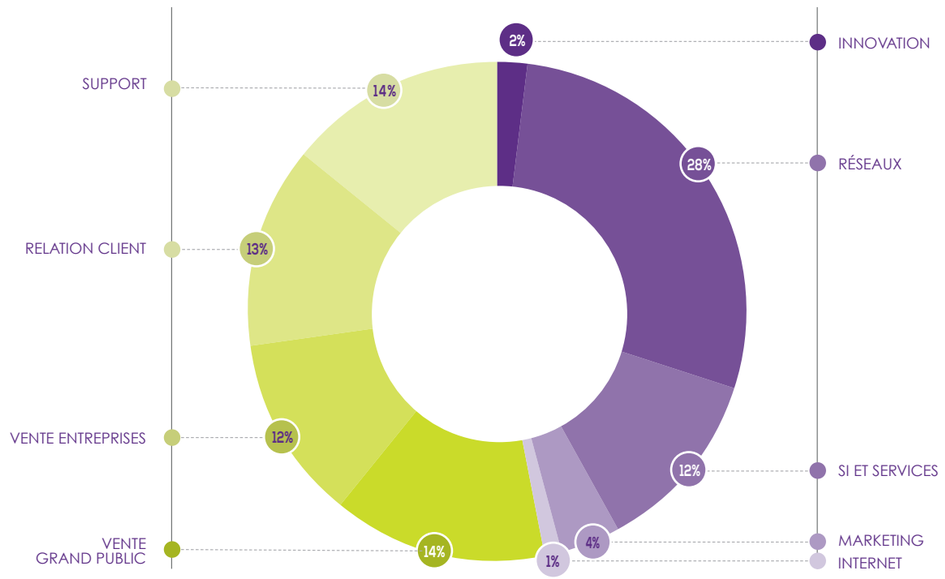

Source : Observatoire des Métiers des Télécoms

2

TYPOLOGIE DE LA POPULATION SALARIEE

L'enquête menée par l'HUMAPP au cours de l'année 2019 porte sur 63 297 salariés, soit plus de 80% des salariés de la branche, employés par un panel d'entreprises de plus de 10 salariés, représentatives de la diversité des activités de la branche.

Les tendances déjà constatées dans le passé continuent d'évoluer dans le même sens :

- **La répartition des genres est stable** au sein de la branche avec une majorité masculine : 61% d'hommes.
- **La prédominance des ingénieurs et cadres** est stabilisée autour de 65%.
- **L'ancienneté des salariés de droit privé** dans les entreprises est importante : 59% des salariés ont plus de 10 ans d'ancienneté et la part des moins de 4 ans d'ancienneté représente 15% des effectifs salariés.
- **Les salariés de moins de 36 ans** représentent un quart des effectifs salariés (26%).
- Les conditions d'emploi dans les entreprises présentent toujours toutes les caractéristiques de la pérennité avec 97% de salariés titulaires de **contrat à durée indéterminée (CDI)** et 91 % de salariés occupés à **temps plein**.
- **L'emploi en alternance**, via les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage, est très développé avec la présence de plus de 5 500 jeunes, soit près de 9 % des effectifs.

Ces tendances peuvent être étudiées plus en détail au sein des trois grands domaines d'activités de la branche par l'analyse des critères de genre, d'âge et d'ancienneté.

La population de la branche est majoritairement masculine

On constate à nouveau peu d'évolution significative dans la répartition par genre des salariés de la branche.

Le caractère technique et technologique d'une part importante des métiers de la branche explique l'emploi majoritairement masculin au sein de la branche (61% d'hommes pour 39% de femmes).

Cette situation reste intimement liée aux orientations et choix professionnels des femmes au cours de leurs études qui, sous l'impact des cadres scolaire et familial, choisissent de s'orienter vers les filières de la chimie et des sciences du vivant, de l'agriculture ou de l'agroalimentaire, plutôt que vers les filières nouvelles technologies, électronique ou aéronautique.

Pour preuve, la prépondérance masculine dans les télécoms s'observe essentiellement dans la sphère «informatique et réseau» au sein des métiers du «domaine technique» qui concentrent 55% des effectifs masculins de la branche pour 24% des effectifs féminins.

RÉPARTITION H/F PAR DOMAINE

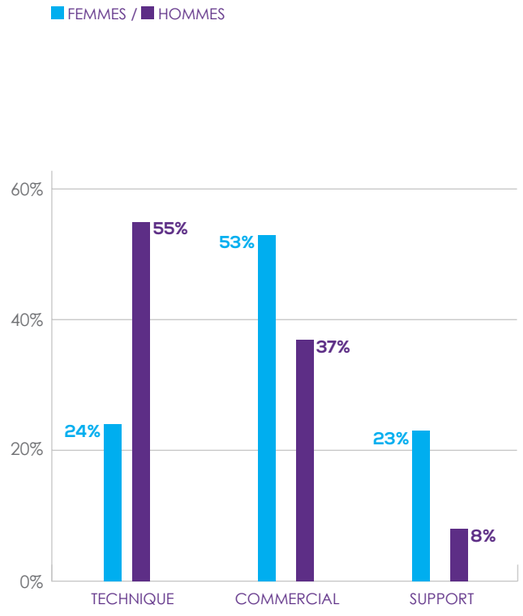

Source : HUMAPP

RÉPARTITION DES DOMAINES PAR H/F

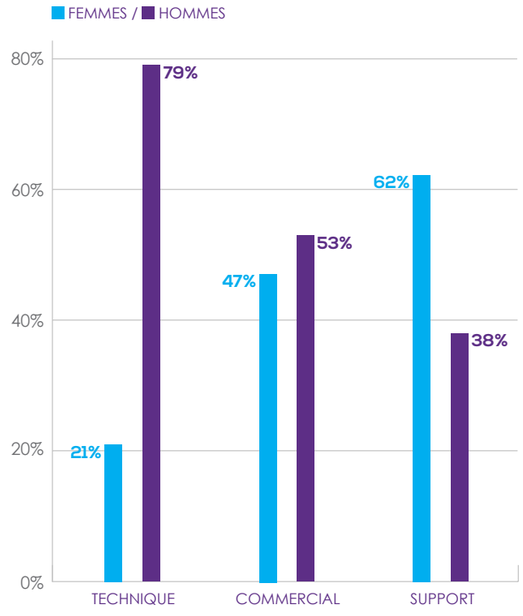

Source : HUMAPP

En effet au plan national, si 55% des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes, elles sont minoritaires dans les formations scientifiques (32,6% hors santé), et plus encore dans les écoles d'ingénieurs (27,7% des effectifs). Elles ne sont même que 11% dans les écoles de « télécommunications ». La part des femmes préparant un diplôme à dimension technique ou scientifique, dans un IUT ou une école d'ingénieurs, reste donc très insuffisante pour rééquilibrer les genres, en dépit des efforts de communication menés par certaines entreprises pour lutter contre ces blocages.

En revanche, les femmes occupent majoritairement des emplois relevant des métiers supports (62% des emplois «support») et la répartition est équilibrée dans les métiers du domaine commercial et du marketing : 47% des emplois appartenant à ce domaine sont occupés par des femmes. C'est le reflet du plan national, la proportion de femmes poursuivant des études supérieures dans les domaines de la gestion, du marketing ou de la vente est beaucoup plus équilibrée.

L'analyse de la répartition des genres au sein des différents métiers de la branche dans le cadre de l'enquête menée par l'Observatoire des Métiers met également en lumière la prépondérance masculine dans la plupart des métiers, notamment réseaux et SI, à l'exception de la vente grand public, de la relation client et des métiers support qui sont plus féminisés.

RÉPARTITION DES GENRES AU SEIN DES MÉTIERS

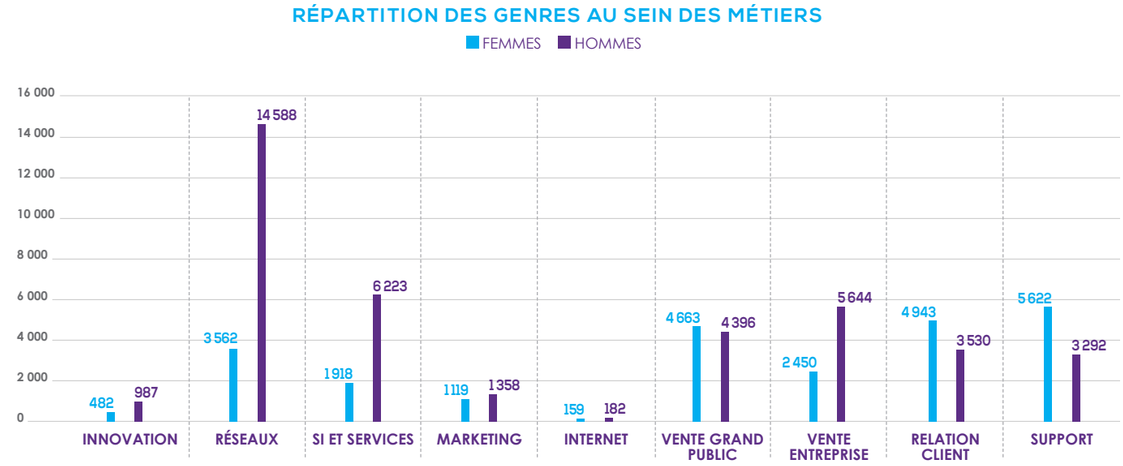

Source : Observatoire des Métiers des Télécoms

La branche emploie une grande majorité d'ingénieurs et cadres

Secteur à forte valeur ajoutée et haute technicité, les télécoms se caractérisent par une population très qualifiée. On dénombre 65% d'ingénieurs et cadres pour 35% de salariés non-cadres.
La population des ingénieurs et cadres est très masculine (65% d'hommes). Parmi la population « non-cadre », la répartition par genre se fait également à l'avantage des hommes depuis 2 ans (54% d'hommes pour 46% de femmes). Cette surpondération des hommes est due à la part importante des fonctions techniques, notamment pour le déploiement de la fibre, et au manque de vivier de candidatures féminines dans les formations à ces fonctions.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINE SELON LE STATUT

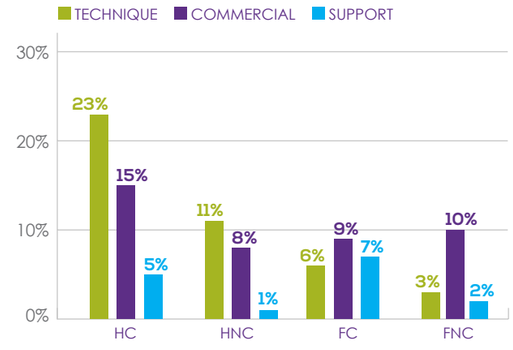

Source : HUMAPP

Le vieillissement de la démographie des télécoms se poursuit. Alors qu'en 2012, 40% des effectifs de la branche avaient moins de 36 ans, ils ne sont plus désormais que 27% dans cette tranche d'âge et 63% des salariés sont concentrés sur la tranche d'âge intermédiaire de 36/55 ans, contre 56% en 2012.

ÉVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES

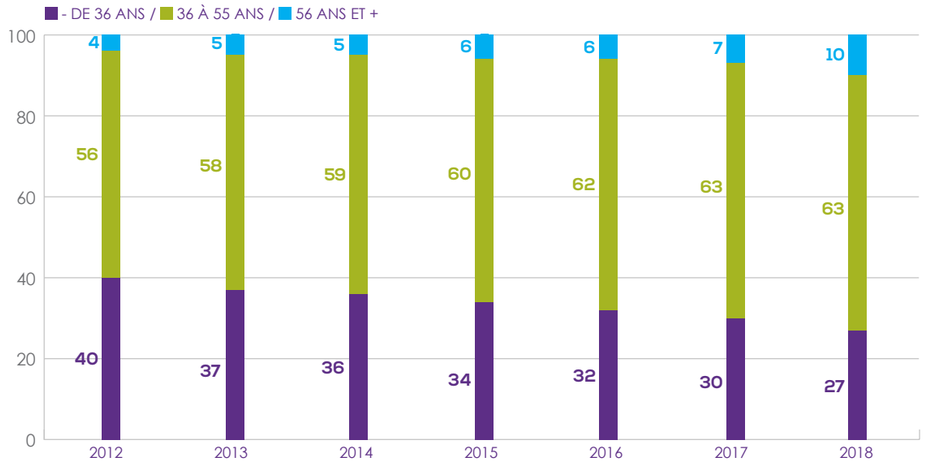

Source : HUMAPP

Sur un an, le nombre de salariés âgés de 36 à 45 ans est ramené de 36 à 33% des effectifs, et ceux de 46 à 55 ans portés de 28 à 30% de la population du champ de la convention collective.

En valeur absolue, le nombre de «seniors» âgés de 56 ans, et plus, a significativement augmenté sur les dernières années. Leur nombre est passé de 650 en 2014 à 6 539 aujourd'hui et ils constituent maintenant plus de 10% des effectifs salariés. Compte tenu des évolutions de la règlementation sur la retraite, cette tendance à l'allongement de la durée de vie professionnelle des salariés de la branche devrait se poursuivre dans les années à venir.

RÉPARTITION PAR ÂGE DES EFFECTIFS

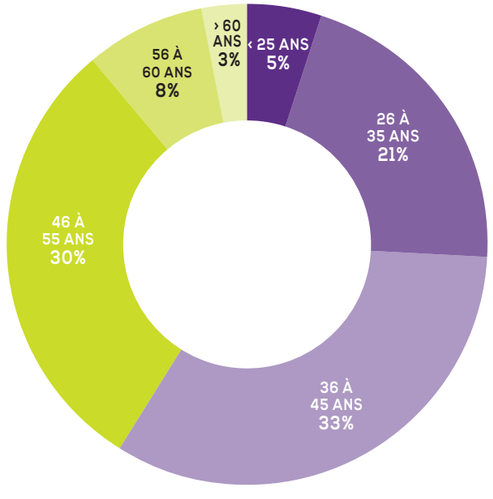

Source : HUMAPP

Dans les tranches d'âge les plus jeunes, les femmes, étaient initialement plus nombreuses que leurs homologues masculins. Cet équilibre est modifié depuis quelques années : 24% d'entre elles sont âgées de moins de 36 ans pour 28% des hommes dans la même tranche d'âge. Au-delà de 45 ans, la part des femmes et des hommes est plus équilibrée : 40% des femmes ont plus de 45 ans pour 41% des hommes.

L'examen des catégories professionnelles cadres/non-cadres continue de mettre en lumière des salariés non-cadres plus jeunes que les ingénieurs et cadres. Ainsi, au sein de la population des non-cadres, près de 45% des salariés ont moins de 36 ans, alors que dans la population des ingénieurs et cadres, 16% sont âgés de moins de 36 ans. Cela s'explique notamment par le fait que les jeunes de moins de 25 ans que compte la branche constituent la cible privilégiée des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Ces jeunes, en nombre élevé, occupent essentiellement des emplois non-cadres qui favorisent une moyenne d'âge dans cette catégorie inférieure à celles des ingénieurs et cadres.

En raison de la reprise des recrutements depuis 2 ans, **la durée moyenne d'ancienneté au sein des entreprises s'est stabilisée :** Aujourd'hui près de 9 salariés sur dix (85%) travaillent depuis au moins 4 ans au sein de la même entreprise et près de 6 sur 10 disposent de plus de 10 ans d'ancienneté (59%).

Toujours en raison de la reprise des recrutements, le pourcentage de salariés comptant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise est passé de 4 à 5% en un an, portant le nombre de salariés de moins de 4 ans d'ancienneté à 15% des effectifs.

HISTORIQUE RÉPARTITION PAR ANCIENNETÉ DES EFFECTIFS DE LA BRANCHE

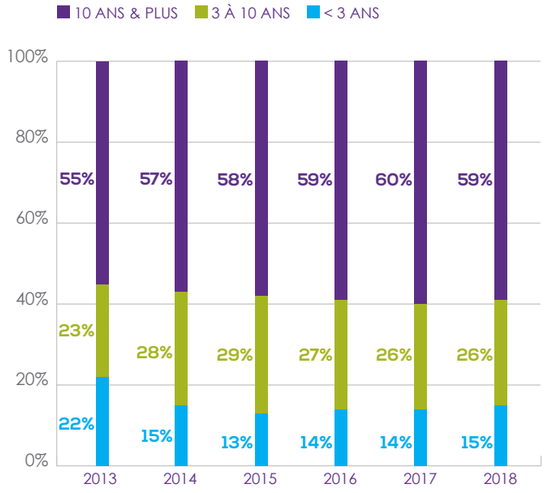

Source : HUMAPP

RÉPARTITION PAR ANCIENNETÉ DES EFFECTIFS

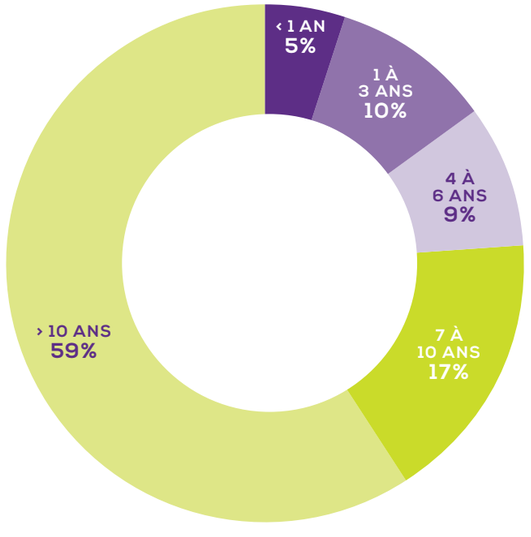

Source : HUMAPP

Les femmes sont titulaires d'une ancienneté plus longue que celle des hommes du fait d'une plus grande stabilité dans l'emploi : 64% d'entre elles ont 10 ans et plus d'ancienneté (pour 56% des hommes).
L'écart en matière d'ancienneté s'accentue encore plus dans la catégorie des non-cadres : 53% des femmes non-cadres ont plus de 10 ans d'ancienneté, contre seulement 30% des hommes.

Plus âgés, les ingénieurs et cadres disposent également d'une ancienneté plus longue que la moyenne des salariés de la branche. C'est dans cette population que l'on trouve une importante proportion de salariés employés depuis plus de 10 ans : 70% des ingénieurs et cadres pour 41% des non-cadres.

La structure des contrats de travail présente peu d'évolution par rapport aux années antérieures.
Les salariés de la branche sont essentiellement en contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein.

La part des effectifs travaillant à temps partiel est stable depuis de nombreuses années (9%).

Le temps partiel dans la branche présente toutes les caractéristiques d'un temps partiel choisi.
Son développement au sein de la population des cadres se poursuit chaque année : les ingénieurs et cadres représentent plus de la moitié des collaborateurs à temps partiels (59% en 2018 contre 58% en 2017 et 54% en 2016), et, signe de l'évolution des modes de vie et d'un plus grand partage des tâches familiales, le pourcentage d'hommes cadres à temps partiel représente plus de 19% de la population à temps partiel en 2018, comme e 2017.

RÉPARTITION DES TEMPS PARTIELS

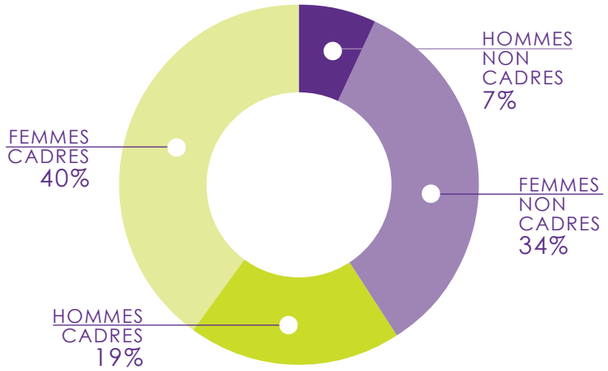

Source : HUMAPP

3% des salariés de la branche sont titulaires d'un Contrat à Durée Déterminée.

Le recours au CDD reste marginal au sein de la branche (3%). La structure des emplois en CDD est quasi stable : les salariés en CDD se concentrent essentiellement sur les emplois non-cadres et, contrairement aux statistiques nationales, les hommes y sont très représentés (49% d'hommes en CDD versus 51% de femmes).

RÉPARTITION DES CDDs

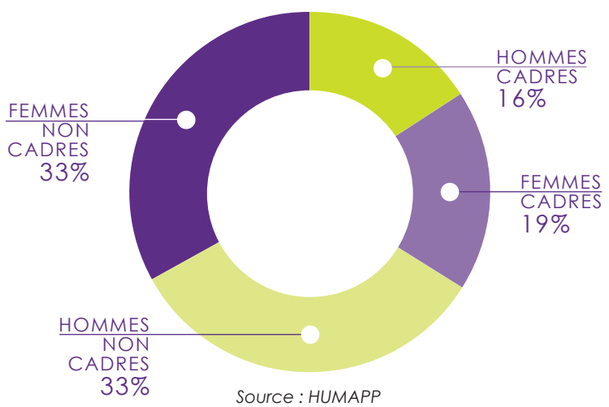

Source : HUMAPP

Le nombre des embauches ayant eu lieu au cours de l'année 2018 est en augmentation par rapport à 2017. Il s'élève à 5 826 dans les entreprises interrogées dont plus de 200 embauches de salariés de 50 ans et plus.

La part des embauches en CDI par rapport aux embauches en CDD s'est fortement accrue en 2018 par rapport aux années précédentes atteignant aujourd'hui 53%.

HISTORIQUE
ÉVOLUTION DES EMBAUCHES EN CDD/CDI

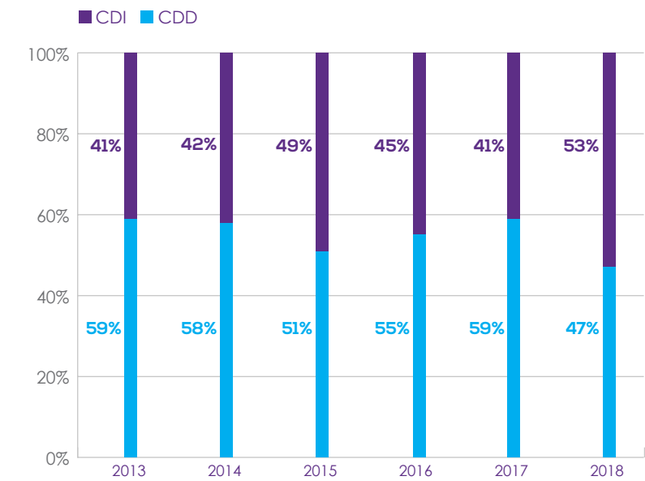

Source : HUMAPP

La répartition par genre des embauches est assez conforme à la population salariée des télécoms : 57% d'hommes pour 43% de femmes. A noter que le niveau de qualification des emplois pourvus par ces embauches a progressé puisque 43% de ces embauches ont concerné des emplois d'ingénieurs ou cadres, versus 34% l'année précédente.

RÉPARTITION DES EMBAUCHES 2018

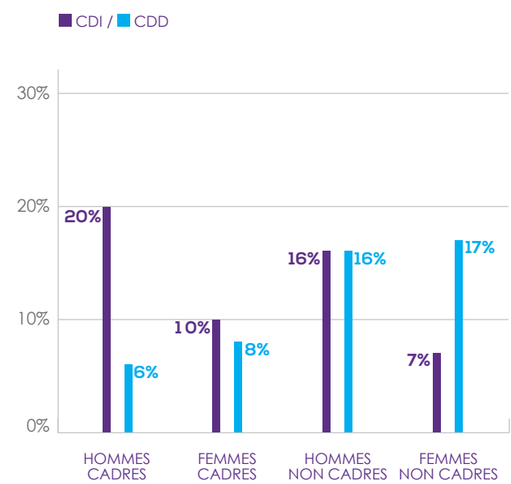

Source : HUMAPP

Le nombre de **stagiaires sous convention** accueillis dans les entreprises de la branche a augmenté de 25% après plusieurs années de stabilité : 2500 stagiaires en 2018 (contre 2 000 en 2017), dont 60 % d'étudiants et 40% d'étudiantes.

Les stages concernent pour moitié des jeunes qui poursuivent des études supérieures à Bac+4/Bac+5 (50%). L'autre moitié, à part égale concerne des Bac+2 ou Bac+3. Les stages se déroulent essentiellement dans les domaines Marketing, SI ou Réseaux ou encore sur les métiers support. La durée moyenne des stages de la branche est de 4 mois mais leur durée fluctue selon le niveau d'études poursuivies : elle avoisine 4 ou 5 mois pour les jeunes de niveau Bac +4/5, environ 3 ou 4 mois pour les Bac+3, et 2 ou 3 mois pour les Bac+2.

L'emploi des **personnes en situation de handicap** représente un enjeu majeur de la responsabilité sociétale des entreprises de la branche.

Par accord de branche, les partenaires sociaux des Télécoms ont proposé un choix d'outils pour alimenter la réflexion des entreprises sur ce point et favoriser la complémentarité des logiques économiques et sociales dans les télécommunications. Depuis quelques années, des efforts importants ont été menés dans les entreprises de la branche pour favoriser cet objectif.

C'est ainsi que les opérateurs télécoms développent des actions sur le regard des collaborateurs, favorisent la reconnaissance du handicap dans l'entreprise, adaptent les locaux et le matériel, créent des partenariats avec les écoles et multiplient l'emploi direct et indirect de salariés en situation de handicap.

La commission paritaire Prévention Santé au Travail a capitalisé sur les bonnes pratiques mises en œuvre dans certaines entreprises de la branche en élaborant un guide des bonnes pratiques à l'attention des TPE/PME afin de les diffuser auprès du plus grand nombre.

Cette politique permet aux salariés en situation de handicap, d'atteindre 4% des effectifs salariés des télécoms. En 2018, leur nombre a cru de 2% dans les entreprises sondées atteignant 2 558.
En raison des difficultés de sourcing et de la fin prochaine des accords agréés conclus par les opérateurs, ce phénomène pourrait être freiné dans les années à venir.

Les salariés en situation de handicap occupent toujours majoritairement des emplois non-cadres (61% d'entre eux), et on constate un équilibre 50/50 entre les femmes et les hommes.

3

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE

La formation est essentielle pour les entreprises de télécoms. Le taux d'accès à la formation dans les entreprises de télécommunications reste très supérieur aux données nationales tous secteurs confondus. Alors que, d'après une enquête du CEREQ, le taux d'accès à la formation des salariés en emploi sur le territoire français est de 51%, (voire de 41% si l'on comptabilise les personnes au chômage et les inactifs), il avoisine 82% dans les télécoms en 2018 **et près de 88 % des salariés de la branche ont bénéficié d'au moins une action de formation au cours des trois dernières années.**

Plus d'1,8 million d'heures de formation ont été dispensées au cours de l'année 2018 à 51 595 salariés dans le cadre de près de 255 000 actions de formation. Le nombre d'actions de formation est en augmentation par rapport aux années précédentes mais le nombre de bénéficiaires régresse (-4%) et le volume global d'heures recule (-20%). Plusieurs raisons peuvent expliquer ce recul par rapport à l'année 2017. Un plan de formation très important avait été développé par Orange en 2017 pour former et certifier les conseillers au lancement de la nouvelle activité bancaire, ce plan particulier n'avait plus de raison d'être en 2018. Par ailleurs, le développement du e-learning et des MOOCs, par leur souplesse, permet d'améliorer l'efficacité des formations et d'optimiser la durée des formations, donc le volume d'heures.

Dans l'ensemble, les objectifs de formation stratégiques des entreprises sont déterminés en fonction des mutations touchant leur environnement technologique, organisationnel et concurrentiel. L'accélération des technologies, l'intensification de la concurrence et la nécessité d'introduire rapidement des changements dans les méthodes de travail et les processus de décision impactent ainsi fortement les choix opérés en matière de formation.

La répartition par genre des salariés ayant bénéficié d'actions de formation est corrélée à la population salariée de la branche : 42% de femmes pour 58% d'hommes.
Les entreprises sont vigilantes à corriger les éventuelles inégalités d'accès à la formation pour certains publics en élargissant leur offre de formation pour cibler un public plus large et en renforçant leurs contrôles, notamment sur les non-cadres : ils représentent plus de 38% des salariés formés pour 35% des effectifs. Les séniors font également l'objet d'attention puisque plus de 40% des salariés formés ont plus de 45 ans et une durée moyenne de parcours de formation de plus de 29 heures.
Le nombre de salariés n'ayant bénéficié d'aucune formation au cours des trois dernières années est néanmoins passé à 12% des effectifs de la branche en 2018. Il s'agit de cadres dans 53% des cas.

La durée moyenne des parcours de formation suivis par un stagiaire est importante (35h) mais en retrait par rapport à celle de 2017 (plus de 42h) en raison notamment du e-learning. La durée moyenne de formation des non-cadres est toujours un peu plus longue en 2018 que celle des cadres (36h 22mn contre 34h 02mn) et globalement les parcours sont légèrement plus longs pour les hommes (35h 56 mn) que pour les femmes (33 h 21 mn).

Le recours aux dispositifs de formation en alternance est très présent dans les entreprises de la branche : **8,7% des effectifs salariés sont constitués de jeunes en alternance.**

Après une régression de 15% en 2017, le nombre de **contrats de professionnalisation** dans la branche a progressé de 13% en 2018, retrouvant presque le niveau de 2016. OPCALIA TELECOMS a financé 1 924 contrats dont 37% (713) au titre d'un CQP Télécoms. Le dispositif des CQPT mis en place dans la branche à la fin 2005 pour les conseillers clientèle a maintenant atteint son régime de croisière et porte à plus de 80% sur les conseillers clientèle à distance.

RÉPARTITION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION PAR ÂGE

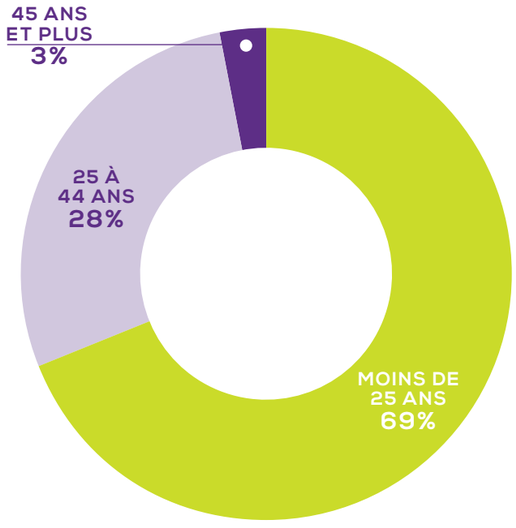

Source : OPCALIA Télécoms

Les contrats de professionnalisation sont conclus majoritairement avec des jeunes de moins de 25 ans (69%) et sous forme de contrat à durée déterminée (93%).

Après une progression de 125% en 2017, le recours à la **période de professionnalisation** s'est stabilisé pour s'établir à 12 139 périodes financées par OPCALIA TELECOMS en 2018.
Pour mémoire, à la suite de la précédente réforme de la formation professionnelle en 2016, le développement progressif des inscriptions à l'inventaire d'un grand nombre de certifications et la suppression de la durée minimale de formation dans la branche avaient permis un vrai rebond de l'utilisation des périodes de professionnalisation par les entreprises.

Conséquemment à ce remaniement du dispositif des périodes de professionnalisation, la durée et la nature des domaines de formation ont été profondément modifiées par rapport aux années précédant la réforme de 2016.
Les entreprises ont délaissé la construction de « parcours de formation professionnalisant » au profit de certifications transverses inscrites à « l'inventaire ».
C'est ainsi que la moitié des périodes de professionnalisation (50%) ont été consacrées à des formations à la sécurité (habilitations électriques) suivies des formations «cœur de métier» liées aux Systèmes d'Information (16%). A noter que la période de professionnalisation a permis 75 VAE.
La durée moyenne de formation des salariés en périodes de professionnalisation a significativement augmenté en 2018, passant de 23h en 2017 à 32 heures.
La typologie des publics en période de professionnalisation s'est à nouveau modifiée, redevenant plus conforme à la population salariée des télécoms : 48% de non-cadres et 52% d'ingénieurs et cadres. En revanche, les 26/44 ans constituent toujours le cœur de cible de ce dispositif (60%), et la part de salariés de plus de 45 ans représente 31% en 2018, contre 25% en 2017.

En application de la nouvelle réforme de la formation professionnelle, issue de la Loi du 5 septembre 2018, les périodes de professionnalisation disparaîtront en 2019.

Mis en place en 2015, le **Compte Personnel de Formation (CPF)** a pris véritablement son essor dans la branche en 2016, les entreprises s'étant approprié rapidement le dispositif pour accompagner les salariés dans la prise de leur CPF. En 2018, le nombre de bénéficiaires de CPF a encore augmenté : 4 548 salariés de la branche ont pu mobiliser leurs heures CPF et obtenir une certification.

La durée moyenne de formation/certification mobilisée s'établit à 70 heures, contre 80 en 2017. Pour cette cinquième et dernière année de mise en œuvre, le palmarès revient toujours aux certifications en langues qui ont composé plus du tiers des demandes de CPF (35%). Viennent ensuite les certifications commercial/vente/marketing (18%), et le management des hommes (13%). La gestion de projet, le SI, la bureautique et le permis de conduire représentent tous respectivement 5%. La répartition par genre des demandes de CPF est conforme à la population salariée de la branche.

RÉPARTITION 2018 DES CPF SELON GENRE ET STATUT

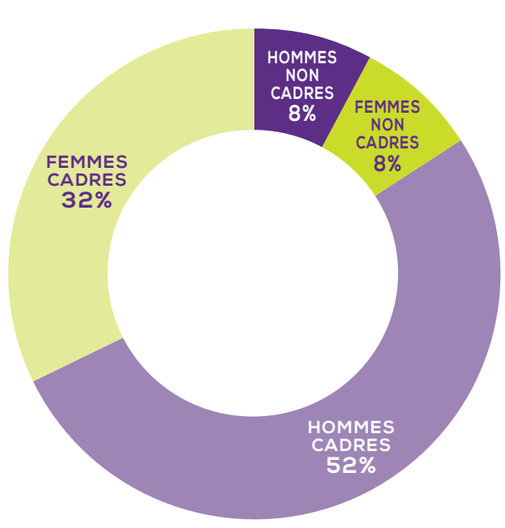

Source : HUMAPP

De son côté, la CPNE de la branche a continué d'accompagner la mise en place du dispositif. En qualité d'autorité légitime, elle a porté régulièrement auprès de la CNCP les demandes de recensement à l'inventaire de certifications transférables favorisant l'employabilité des salariés et des demandeurs d'emploi et mis à jour au fil du temps la liste des certifications «prioritaires» éligibles aux salariés de la branche.
En 2019, le profond remaniement du CPF par la Loi du 5 septembre 2018 et la nécessité pour les salariés et les entreprises de s'approprier le nouveau dispositif risquent de créer une rupture dans l'élan qu'a connu le CPF.

L'apprentissage a accusé un léger recul par rapport à l'année précédente avec la présence de 3 600 apprentis dans les télécommunications, dont 2 036 contrats conclus sur l'année. Le pourcentage de jeunes en apprentissage préparant un diplôme de niveau Bac+2 (44%) continue de diminuer au profit des jeunes préparant un diplôme de niveau Bac+4 ou plus (39%).

RÉPARTITION DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

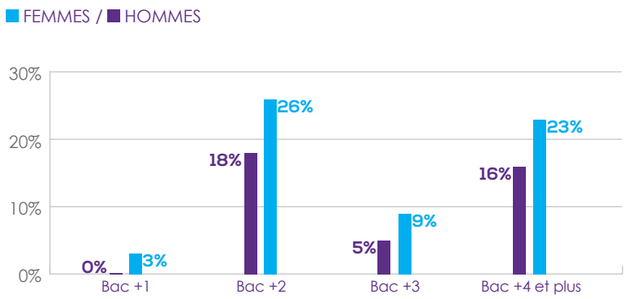

Source : HUMAPP

ÉVOLUTION DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

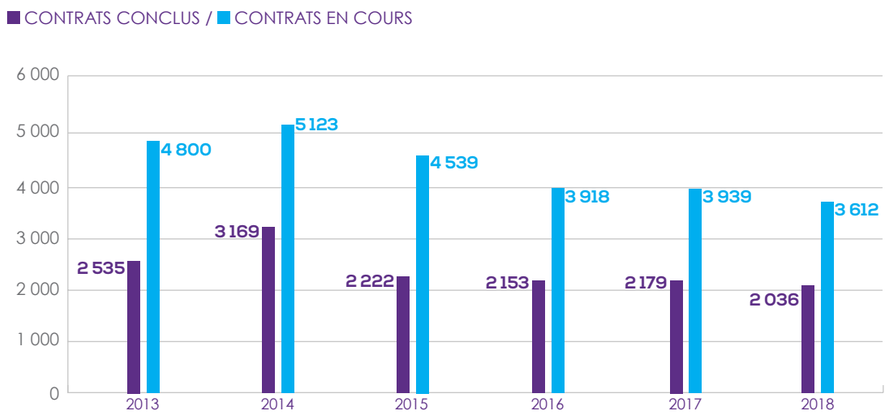

Source : HUMAPP

L'**alternance** constitue pour les jeunes un tremplin vers l'emploi dans la branche : 587 apprentis ont été embauchés en 2018 à la suite de leur contrat d'apprentissage ainsi que 385 jeunes en CDD de professionnalisation, soit au total près de 1 000 jeunes ainsi insérés via l'alternance (+43%). Ces jeunes insérés en 2018 représentent 17% des embauches au cours de l'année.

Parlons avenir. Parlons télécoms.

6, rue Crevaux
75116 Paris